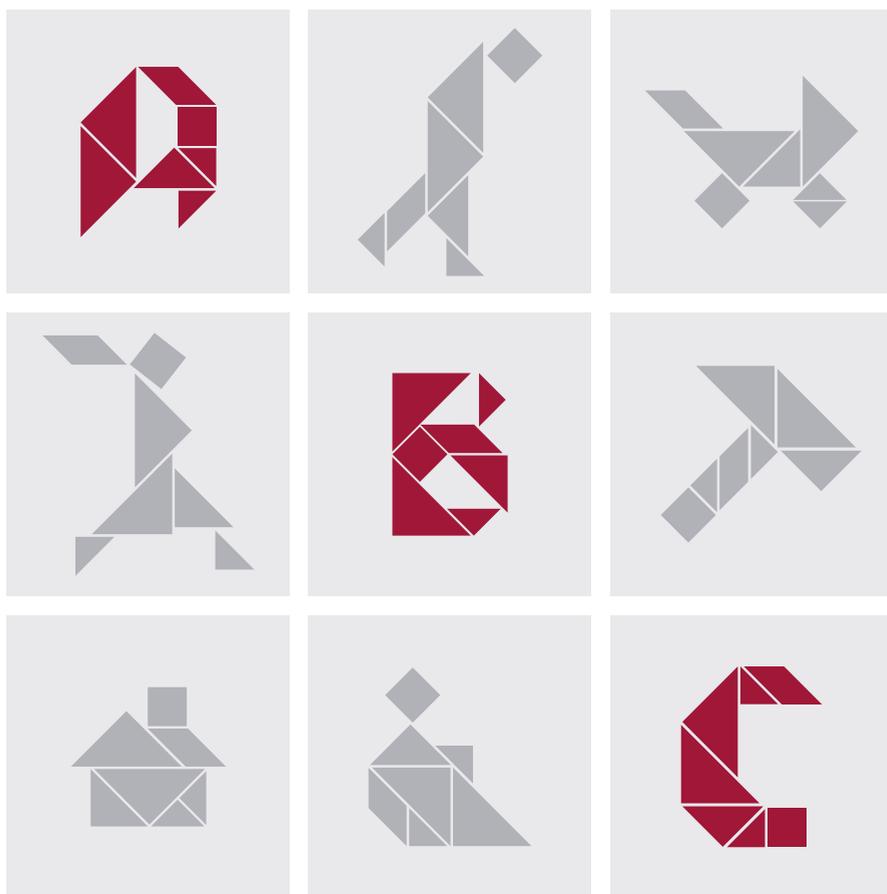


Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler,
Carlo Knöpfel, Pascal Maeder,
Ueli Tecklenburg (dir.)



Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin,

Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel,

Pascal Maeder et Ueli Tecklenburg (dir.)

Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler,
Carlo Knöpfel, Pascal Maeder
et Ueli Tecklenburg (dir.)



Publié avec le soutien des organisations suivantes : Académie suisse des sciences humaines et sociales ; Association suisse de politique sociale ; Domaine du travail social de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ; Fonds de la loterie suisse des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure ; fondation anonyme à Genève ; Haute école de travail social de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse ; Loterie romande ; Pôle de recherche national LIVES/Centre LIVES ; Société suisse d'utilité publique ; VPS Verlag Personalvorsorge & Sozialversicherung. Nous remercions le Fonds national suisse de la recherche scientifique pour le soutien de cette publication.

Titre de l'édition allemande

Wörterbuch der Schweizer Sozialpolitik

Publié par

Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève
www.editions-seismo.ch
info@editions-seismo.ch

Texte © les auteur-e-s 2020

ISBN 978-2-88351-088-3 (Print)

ISBN 978-2-88351-729-5 (PDF)

<https://doi.org/10.33058/seismo.20729>

Couverture : Vincent Freccia, COBRA Communication & Branding, Lausanne



Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons
Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification
4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

L'Observatoire suisse de la santé prévoit qu'à l'horizon 2025 il faudra 40000 professionnel-le-s supplémentaires, dont 70% dans le domaine des soins de longue durée. Fort de ce constat, le Conseil fédéral a décidé fin 2016 de promouvoir l'image des soins de longue durée ainsi que de soutenir financièrement des cours de réentrée professionnelle et des améliorations concrètes des conditions de travail. Le taux élevé de départs dans ledit domaine s'explique, d'après les syndicats, par la pression du temps, le stress, une mauvaise organisation du travail par équipe, les bas salaires et la difficulté de concilier travail et famille, avec, en corollaire, des absences pour maladie et des reconversions professionnelles. Les syndicats demandent que l'État social s'engage davantage pour de bonnes conventions collectives afin d'améliorer les conditions de travail.

Le succès de la collaboration interprofessionnelle dans la pratique clinique passe par des offres de formation interprofessionnelle. Parmi les premiers projets réussis, mentionnons des entraînements de compétences dans des situations d'urgence avec des étudiant-e-s en soins et en médecine. De telles formations communes sont nécessaires pour préparer les professionnel-le-s de la santé à une pratique collaborative, qui couvre les besoins de santé au niveau local de manière optimale. La collaboration dans une équipe interprofessionnelle présuppose que chaque membre de l'équipe acquière au préalable des compétences interdisciplinaires clés et ajuste son activité professionnelle à la fonction qui contribue le mieux à la résolution du problème. Pour cela, il faut des conditions-cadres appropriées, au niveau politique, dans les établissements et dans la législation. En font partie l'acceptation d'une académisation des professions de la santé, le soutien de l'administration et des cadres, ainsi qu'une plus grande responsabilité dans

le décompte des prestations sous la propre responsabilité professionnelle.

Ursina Baumgartner & Iren Bischofberger

Références

- Académie suisse des sciences médicales (2014). *Charte : collaboration entre les professionnels de la santé*. <https://www.samw.ch/fr/Projets/Interprofessionnalite.html>
- Office fédéral de la santé publique (2013). *Rapport du groupe thématique « Interprofessionnalité »*. Berne : Office de la santé publique.

Prostitution

La prostitution est communément considérée comme une transaction marchande impliquant deux catégories d'acteur-trice-s: les travailleuses et travailleurs du sexe et leurs client-e-s. Le travail du sexe est exercé (du moins dans le contexte suisse) majoritairement par des femmes ou des personnes d'apparence féminine, d'origine migrante, souvent stigmatisées en raison de leur activité. Outre l'opprobre moral qui la frappe, cette activité est aussi caractérisée par des gains imprévisibles et fluctuants, ainsi que par la confrontation à des formes multiples de violence. La clientèle est majoritairement masculine. La prostitution ou le travail du sexe met en évidence une série d'enjeux particuliers: sanitaires (telle la prévention des risques pour la santé publique), sécuritaires (telle la répression de la criminalité liée à la traite des migrant-e-s), moraux (telle la protection des mineur-e-s et des risques d'obsécénité), économiques (tel l'établissement d'une taxation sur les gains), ou encore territoriaux (telle la planification urbaine).

En raison de la controverse morale qui entoure l'activité prostitutionnelle, l'analyse de la prostitution en termes de rapports sociaux de domination se divise en deux courants majeurs: l'un dénonçant l'ultime forme d'ex-

ploitation que subissent les femmes de la part des hommes, l'autre mettant en avant l'autonomie potentielle des travailleuses et travailleurs du sexe. Ces deux courants influencent aussi la manière dont s'organise la prise en charge de la prostitution par les politiques sociales.

Trois modèles de prise en charge se distinguent : le régime prohibitionniste (qui pénalise l'ensemble des acteur-trice-s : personnes prostituées, client-e-s et proxénètes), le régime abolitionniste (qui vise l'abolition de la prostitution, car il considère les personnes prostituées comme des victimes) et le régime réglementariste (qui postule que la régulation par l'État de l'activité prostitutionnelle permet de réprimer la criminalité et de garantir de meilleures conditions pour l'activité prostitutionnelle). Dans ce dernier contexte, la prostitution, tout en étant légale, fait l'objet de restrictions, notamment par des contrôles (y compris via la tenue de registres par la police) ou encore par l'imposition d'une délimitation géographique. La Suisse est caractérisée par le régime réglementariste ; ainsi, l'exercice de la prostitution y est licite. Elle est considérée comme une activité lucrative privée qui relève du principe de la liberté économique, à condition qu'elle soit effectuée de manière indépendante, c'est-à-dire non salariée.

Le contexte légal au niveau fédéral est fixé (de manière succincte) par le Code pénal suisse. L'article 199 du Code pénal stipule que celui ou celle qui enfreint les dispositions cantonales réglementant l'exercice de la prostitution est puni d'une amende. Ainsi la définition spécifique de l'encadrement de l'activité prostitutionnelle est du ressort des cantons. Ces derniers disposent d'une certaine liberté dans la définition des cadres qui réglementent l'activité de la prostitution sur leur territoire (par des lois ou par des règlements cantonaux). On observe, depuis les années 2000, une tendance des cantons à légiférer, en visant une régulation plus contraignante de la prostitution, sou-

vent au nom de la protection des personnes qui l'exercent.

Il est difficile de trouver des chiffres fiables concernant l'ampleur du phénomène prostitutionnel en Suisse, puisque l'organisation même des contrôles diffère considérablement selon les cantons, et il n'existe aucune statistique couvrant la Confédération. De plus, la frontière poreuse entre prostitution officielle et non officielle rend difficile une cartographie précise de l'activité prostitutionnelle. Ainsi, bon nombre de personnes peuvent exercer la prostitution de manière occasionnelle sans apparaître dans les recensements. Seule une estimation (entre 4000 et 8000) du nombre de travailleuses et travailleurs du sexe est donc possible. Toutefois, les observations de la police des mœurs ainsi que des associations de soutien aux personnes pratiquant la prostitution permettent de constater une augmentation du nombre de personnes qui exercent cette activité, ce qui contribue à créer une offre plus grande que la demande et détériore les conditions de travail (baisse du prix des prestations ou acceptation de pratiques à risque, p. ex.).

En Suisse, l'encadrement de l'activité prostitutionnelle est caractérisé par une collaboration (plus ou moins étroite) entre l'ensemble des acteur-trice-s concerné-e-s : les services cantonaux de santé publique et de police, ainsi que les associations de soutien représentant les travailleuses et travailleurs du sexe. L'efficacité de cette collaboration assure une (relative) prise en compte des besoins des personnes prostituées dans l'élaboration de mesures de prise en charge, de sorte qu'elle facilite la mise sur pied de programmes de réduction de risques pour la santé publique. Par ailleurs, cette même collaboration permet de chercher des réponses aux violences multiples que peuvent subir les personnes pratiquant la prostitution : violences tant politiques (contraintes administratives), économiques (exploitations professionnelles), physiques (agressions physiques ou sexuelles) que psychiques (insultes, humiliations).

Un changement juridique en 2014 concerne l'inscription explicite d'une limite d'âge (minimum 18 ans) dans le Code pénal, qui engage la Suisse à se conformer à la Convention du Conseil de l'Europe pour une protection accrue des mineur-e-s contre l'exploitation et les abus sexuels. Lutter contre les diverses formes d'exploitation est aussi la préoccupation centrale des associations qui soutiennent les travailleuses et travailleurs du sexe ou encore des syndicats qui représentent l'intérêt de leurs membres dans un important travail de lobbying (le plus souvent au niveau cantonal, notamment dans les processus de légifération). Ce tissu associatif bien développé et diversifié reflète la multiplicité des contextes d'exercice et le degré varié d'appartenance à une identité professionnelle.

Un enjeu actuel est la pénalisation des client-e-s, une mesure qui vise à faire disparaître la prostitution en réprimant non pas l'offre mais la demande. Depuis l'introduction de cette mesure – pour la première fois en Suède en 2000 et notamment votée en France en 2016 – l'attention accordée aux client-e-s est bien présente, tant dans les médias que dans l'arène politique, et ceci y compris en Suisse. Toutefois, nombreuses voix (dont celle des représentant-e-s des travailleuses et travailleurs du sexe) dénoncent cette mesure comme étant contreproductive du point de vue de la réduction des risques (particulièrement en repoussant l'activité prostitutionnelle dans la clandestinité), et également comme étant contraire au droit de disposer librement de son corps.

Un autre enjeu actuel concerne le risque d'un amalgame entre «traite des femmes» et prostitution, cette dernière étant considérée par certain-e-s comme une violence faite aux femmes. En effet, certains aspects de l'expérience migratoire de travailleuses du sexe en situation de séjour provisoire ou irrégulière peuvent rappeler la définition de la traite d'êtres humains et constituer un facteur par-

ticulièrement fragilisant pour les personnes concernées. Ces femmes ne peuvent pas s'adresser à la police en raison de leur statut illicite de séjour; certaines d'entre elles ont dû s'endetter pour effectuer le voyage vers l'Europe, ont subi des violences (dont des séquestrations) ou encore sont venues attirées par de fausses promesses (p.ex. un poste de travail dans la restauration). Toutefois, malgré ces constats, le Conseil fédéral dans son rapport sur la prostitution et la traite d'êtres humains en juin 2015 se prononce contre l'interdiction de la prostitution et estime que la lutte contre la traite doit notamment passer par la sensibilisation des acteur-trice-s concerné-e-s, par exemple une formation spécifique destinée au corps de la police et aux magistrat-e-s.

Agnes Földhazi

Références

- Bugnon, G., Chimienti, M. & Chiquet, L. (2009). *Marché du sexe en Suisse: état des connaissances, best practices et recommandations*. Genève: Université de Genève.
- Conseil fédéral (2015). *Rapport du Conseil fédéral sur la prostitution et traite d'êtres humains à des fins d'exportation: rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 12.4162 Streiff-Feller, 13.3332 Caroni, 13.4033 Feri et 13.4045 Fehr*. Berne: Département fédéral de justice et police.
- Földhazi, A. & Chimienti, M. (2007). *Marché du sexe et violences à Genève*. Genève: Université de Genève.

Protection contre la discrimination*

La protection contre la discrimination comprend le cadre effectif et juridique/éthique de la lutte contre la discrimination ainsi que l'ensemble des approches disponibles pour agir. La discrimination est considérée comme une forme de désavantage particulièrement injuste et puissante qui s'est développée sur une longue période et qui se caractérise par le

- Felder, Maxime, Collaborateur scientifique, Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL
- Felli, Romain, Politologue, Collaborateur personnel de la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines du Canton de Vaud
- Fellmann, Lukas, Collaborateur scientifique, Institut Aide à l'enfance et à la jeunesse, Haute école de travail social, FHNW
- Felouzis, Georges, Professeur en sciences de l'éducation, Université de Genève
- Ferreira, Cristina, Sociologue, professeure, Haute École de santé Vaud (HESAV), HES-SO
- Fibbi, Rosita, Sociologue, senior researcher, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Université de Neuchâtel
- Fischer, Martina, Collaboratrice scientifique, Institut Aide à l'enfance et à la jeunesse, Haute école de travail social, FHNW
- Flückiger, Yves, Professeur d'économie, recteur de l'Université de Genève
- Fluder, Robert, Professeur, Département de travail social, Haute École spécialisée bernoise BFH
- Földhazi, Agnès, Docteure en sociologie, maîtresse d'enseignement HES, Haute école de travail social Genève, HES-SO
- Frauenfelder, Arnaud, Professeur, Haute école de travail social Genève, HES-SO
- Fredrich, Bettina, Docteure en géographie, secrétaire exécutive de la Commission fédérale pour les questions féminines
- Friedmann, Anouk, Directrice, Direction générale de la cohésion sociale, Direction des aides et assurances sociales, Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud
- Fuchs, Manuel, Collaborateur scientifique, Institut Aide à l'enfance et à la jeunesse, Haute école de travail social, FHNW
- Gandolfi, Alberto, Professeur de gestion et d'organisation, Centre de compétences en management et entrepreneuriat, SUPSI
- Garlepp, Stephanie, Médecin, présidente Swiss Association of Rehabilitation SAR
- Gerber, Urs, Psychothérapeute, professeur, Institut de travail social et de santé, Haute école de travail social, FHNW
- Gerodetti, Julia, Collaboratrice scientifique, Institut Aide à l'enfance et à la jeunesse, Haute École de travail social, FHNW
- Gianni, Matteo, Professeur, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève
- Giauque, David, Professeur de sociologie des organisations et des administrations publiques, Institut d'études politiques, historiques et internationales (IEPHI), Université de Lausanne
- Glaser, Marie, Ethnologue, directrice ETH Wohnforum, ETH CASE Centre for Research on Architecture, Society & the Built Environment, Département d'architecture, EPFZ
- Gobet, Pierre, Sociologue, professeur, Haute école de travail social et de la santé Lausanne, HES-SO

La politique sociale est d'une importance capitale pour la prospérité de la Suisse. Elle façonne les parcours de vie et influence significativement la qualité de vie de la population. La nouvelle édition du Dictionnaire de politique sociale suisse, entièrement revue, apporte un éclairage sur la mise en œuvre, les objectifs et les effets de la politique sociale en Suisse, ainsi que sur son contexte historique, socioéconomique et juridique. Réunissant plus de 250 articles, le dictionnaire porte un regard analytique et critique sur les diverses composantes de la politique sociale, mettant en lumière les spécificités de la politique sociale suisse, ainsi que les besoins d'action et les défis actuels et futurs. Cette vue d'ensemble inédite des politiques sociales suisses fortement marquées par le fédéralisme est dressée par des expert-e-s provenant de trois des quatre régions linguistiques du pays, actifs dans la recherche, l'administration publique et la société civile. Rédigé dans une langue accessible et basé sur des constats étayés par la recherche et la pratique, le dictionnaire fournit tant aux spécialistes qu'au grand public des connaissances de base en matière de politique sociale.

Jean-Michel Bonvin, professeur en politique sociale à l'Université de Genève (UNIGE). **Valérie Hugentobler**, professeure à la Haute école de travail social et de santé (HETSL) à Lausanne. **Carlo Knöpfel**, professeur en politique sociale et travail social à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW). **Pascal Maeder**, responsable de projet scientifique à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et responsable du transfert de connaissances au Pôle de recherche national LIVES. **Ueli Tecklenburg**, ancien secrétaire général de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

ISBN: 978-2-88351-088-3



9 782883 510883